

Ligue régionale football
Constantine

N° : 05

Date : **Mardi 03 Avril 2018**

كرة القدم قسنطينة

CONSTANTINE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

De la ligue régionale de football
Constantine

WWW.LRFCNE.DZ

E-MAIL : LRFC025@GMAIL.COM

Téléphone : 031 92 29 91 Téléc : 92751 LRFC DZ

Téléfax : 031 92 10 88 / 031 92 56 99 / 031 93 42 17

Compte B.E.A N° 002 00103 1033750006 Clé 23

SIEGE : 48, Boulevard BENLOUIZDAD Constantine

CORRESPONDANCE : Boite Postale : 108 RP - CONSTANTINE

BUREAU DE LA LIGUE REGIONALE
Réunion du MARDI.03.AVRIL.2018

Membres Présents

Messieurs :

ARZOUR AHCENE
MEROUANI KHEMISSI
BOUSSAA DRISS
BENCHANAA DJAMEL EDDINE
BENYOUCEF MOHAMED
DJERBOUA FOUAD
ZARZI KARIM
TOUHAMI MOHAMED
BENKHROUROU DJAMEL
BOUCHOUIT ABDELKRIM
BENYOUCEF SAMIR

ABSENTS EXCUSES

Messieurs :

TIROUCHE ABDELKRIM
BETINA KAMEL
TAZIR KAMEL

SEANCE OUVERTE A 11H00

Le Bureau de ligue régionale a tenu sa réunion statutaire le MARDI.03.AVRIL.2018 à SETIF sur invitation de, Monsieur KOUSSA MESSAOUD, Président de la LFW.SETIF, qui souhaite la bienvenue à Monsieur ARZOUR AHCENE et les membres qui l'accompagnent et les remercie d'avoir répondu à l'invitation

Prenant la parole, Monsieur ARZOUR AHCENE à son tour remercie, Monsieur KOUSSA pour l'accueil chaleureux à l'égard de la délégation et à son entière disponibilité en toute occasion

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la coordination et la concertation permanente entre nos deux structures

Après adoption du PV de la précédente réunion, il passe la parole à, Monsieur BOUSSAA DRISS D.A.F. secrétaire de séance pour la lecture de l'ordre du Jour

ORDRE DU JOUR

- 1 LECTURE DU COURRIER
- 2 ANALYSE DES RENCONTRES
- 3 TRAVAUX DE COMMISSIONS
- 4 QUESTIONS DIVERSES

1- LECTURE DU COURRIER

COURRIER F.A.F.

- Fax du n08.03.2018 au sujet organisation festival joueuses nées en 2003 - 2004 - 2005 DTR
- Fx du 25.03.2018 relatif au 2^{ème} congrès médical de l'UNAFD en collaboration avec la FAF CM

COURRIER L.F.P

- Lettre du 01.04.2018 programmation 25^{ème} Journée ligue 1 et 2 des 06 et 07.04.2018 DOS

COURRIER L.F.N

- Fax du 12.03.2018 rectificatif programmation rencontre (S) USMAB - MOC du 16.03.2018 DOS
- Fax du 19.03.2018 rectificatif programmation rencontres jeunes CRVMJ-UST du 24.02.2018 DOS
- Fax du 19.03.2018 rectificatif programmation rencontre(U19) JSD - ABM du 28.03.2018 DOS
- Fax du 21.03.2018 programmation rencontre Jeunes du n27.03.2018 DOS
- Fax du 25.03.2018 rectificatif programmation rencontre jeunes du 23.03.2018 ASK - ESS DOS
- Fax du 25.03.2018 rectificatif programmation rencontre CSC - CRVMJ du 27.03.2018 DOS
- Fax du 01.04.2018 programmation rencontres Jeunes des 06 et 07.04.2018 DOS
- Fax du 01.04.2018 programmation matchs retards (U16 - U17) et (U19) 02.04.2018 DOS

COURRIER L.F.F

- Fax du 21.03.2018 programmation des $\frac{1}{4}$ des finales Coupe de la Ligue MOBILIS CFF
- Fax du 18.03.2018 programmation rencontres (S) Play off 7^{ème} Journée du 23.03.2018 CFF

COURRIER L.F.W

- Fax du 12.03.2018 (LFW.SETIF) au sujet organisation demi journée médicale et remise diplômes FAF 3 DTR

COURRIER CLUBS

- Lettre du 28.03.2018 (JBAK) au sujet indemnités de formation joueurs SG

COURRIER DIVERS

- Lettre du 08.03.2018 (LN.Futsal) convocation à l'A.G.O. du 17.03.2018 SG
- Autorisation d'un stage pratique au niveau de la ligue Organisation et gestion Sportive DTR
- Lettre du 11.03.2018 Université de Constantine au sujet formation théorique et pratique arbitres DTRA

2- ANALYSE DES RENCONTRES

Le Bureau de ligue prend connaissance du déroulement des rencontres du 30 et 31.MARS.2018 à travers les rapports des délégués et arbitres
Aucun fait n'est à signaler

3- TRAVAUX DES COMMISSIONS

Tour à tour chaque Président rend compte des travaux de sa commission que nous énumérons ci-après en quelques lignes

D.T.R.A. :

- Plan d'action de la CRFA (Voir inséré par ailleurs)
- Désignation des arbitres pour les rencontres du 06 et 07.AVRIL.2018
- Compte rendu sur le déroulement du séminaire régional du 03 et 04.AVRIL.2018 (Voir inséré par ailleurs)

D.O.S.:

- Etude de 19 affaires litigieuses
- Mise à jour des différents calendriers de jeunes
- Programmation des journées des 06 et 07.AVRIL.2018 (Toutes divisions confondues)

C.D.:

- Etude de 64 affaires Réparties comme suit :
Sanctions étalées du 25.03.2018 au 01.04.2018
- Avertissements 174
- Expulsions 11
- Amendes Infligées 32
- Suspension dirigeants 02
- Avertissements club 1^{ere} Infraction 02

A la fin de la réunion, plusieurs points soulevés ont été entérinés par le Bureau de ligue relatifs à la gestion administrative et financière

Séance levée à 13H30

LE PRESIDENT DE LA L.R.F.C.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

ARZOUR AHCENE

BOUSSAA DRISS



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 18 Mars 2018

N°26

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE Djamel AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1078/ RENCONTRE CRHK / CRBEM (SENIORS) DU 17/03/2018

-KHELIFA Ahcène (CRHK LN°5250317) -TOUMI Lazhar (CRHK LN°5250303) -BECHLEM Samy (CRHK LN°5250309) -KANTOUR Bassim (CRBEM LN°5250420) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 3.000 DA au club CR.Hamadi Krouma pour absence des ramasseurs de balles payable avant le 30/04/2018 (Art 61).

AFFAIRE N°1079/ RENCONTRE REA / CBM (SENIORS) DU 17/03/2018

-REBIAT Mosbah (REA LN°5251314) -NAMOUNE Omar (CBM LN°5250207) -BENLARIBI Souleymane (CBM LN°5250202) -BENCHAOUI Salah Eddine (CBM LN°5250211) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1080/ RENCONTRE ESAO / USFC (SENIORS) DU 17/03/2018

-KAHLOUL Rabah (ESAO LN°5250521) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1081/ RENCONTRE NRBBO / RCB (SENIORS) DU 17/03/2018

-BOUREGHIDA Ahmed (NRBBO LN°5251106) -MEZAACHE Mohamed Amine (RCB LN°5251218) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1082/ RENCONTRE ESCT / CAMS (SENIORS) DU 17/03/2018

-MANA N/Eddine (ESCT LN°5250605) -NECHEM Allaoua (CAMS LN°5250101) -MOHAMED BOUTEBENE Amir (CAMS LN°5250108) Avertissement à chacun pour CAS.

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre.

-Par ces Motifs, la CRD décide :

-Une amende de 10.000 DA au club ESC.Tadjenanet pour mauvaise organisation en fin de partie payable avant le 30/04/2018.

AFFAIRE N°1083/ RENCONTRE WAC / JBAK (SENIORS) DU 17/03/2018

-LAOUAR A/Razak (WAC LN°5251526) -BOUAFIA Abdelaziz (JBAK LN°5250812) -HALLIS Imad (JBAK LN°5250820) -REBAH Haythem (JBAK LN°5250824) -ARROUDJ Raouf (JBAK LN°5250802) -LAOUAR Nadhir (JBAK LN°5250825) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club JB.Ain Kercha pour conduite incorrecte payalble avant le 30/04/2018 (Art 131).
-ALLAM Salah Eddine (WAC LN°5251505) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)
-MERAD Boubaker (WAC LN°5251504) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1084/ RENCONTRE JSR / WARD (SENIORS) DU 17/03/2018

-FELFILA Ramy (JSR LN°5191103) -BEGHIBEGH Moussa (JSR LN°5251006) -BOUCHELOUKH Haroune (JSR LN°5251012) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1085/ RENCONTRE JJA / IRBTI (SENIORS) DU 17/03/2018

-FERHTIA Amar (JJA LN°5250904) -CHEHUETMI Billel (JJA LN°5250912) -BOUDRIBA Oussama (IRBTI LN°5190726) -KAHLOUCHE Adel (IRBTI LN°5250730) Avertissement à chacun pour CAS
-BADI Mostafa (JJA LN°5250902) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)(Art 104).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »**AFFAIRE N°1086/ RENCONTRE JSMA / CRAC (SENIORS) DU 16/03/2018**

-BOUNEGOURA Zohir (JSMA LN°6250703) -KALAI Ali (JSMA LN°6250719) -ACHOURI Sofiane (CRAC LN°6250412) -BOULAKROUCHE Haithem (CRAC LN°6250419) -KENOUZ Djalal (CRAC LN°6250416) Avertissement à chacun.pour CAS

AFFAIRE N°1087/ RENCONTRE NRBOG / CBDM (SENIORS) DU 16/03/2018

-AOUABDIA N/Eddine (NRBOG LN°6250928) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102).
-OGAB Seif Islem (NRBOG LN°6250927) -ADJROUD Kamel Eddine (NRBOG LN°6250925) -ARAR Lamine (NRBOG LN°6250904) -TABET N/Eddine (NRBOG LN°6250919) -BOUDAIRA Chemseddine (CBDM LN°6250313) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club NRB.Ouled Gacem pour conduite incorrecte payalble avant le 30/04/2018 (Art 131).
-Une amende de 30.000 DA au club NRBOG pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 53).

AFFAIRE N°1088/ RENCONTRE WJS / IRBM (SENIORS) DU 16/03/2018

-BOULKSIBAET Djabri (WJS LN°6191626) -KACEMI Tayeb (WJS LN°6251621) -BOUDIAT Lotfi (IRBM LN°6250602) Avertissement à chacun pour CAS.

AFFAIRE N°1089/ RENCONTRE MCAS / SCOR (SENIORS) DU 16/03/2018

-BEGUIRET Nedjemeddine (MCAS LN°6250805) -BOUNECHBA Hakim (MCAS LN°6250822) -AIDI Mohcène (SCOR LN°6251302) -LOURASSI Mohamed Chérif (SCOR LN°625103) -GUENDOUCZ Mohamed (SCOR LN°6251325)) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club SC.Ouled Rahmoune pour conduite incorrecte payalble avant le 30/04/2018 (Art 131).
-BOUKOUS Khelifa (MCAS LN°6250824) -ZAAMTA A/Rachid (SCOR LN°6251321) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102).
-BENMOULOUUD Rami (Entraîneur du club MCAS) -BELKHIR Salah (Soigneur du club SCOR) 1 match ferme à chacun pour conduite inconvenante envers adversaire (Exclus).

AFFAIRE N°1090/ RENCONTRE USORG / ARBAB (SENIORS) DU 16/03/2018

-BIOU Youcef (USORG LN°6191519) -BENSIZERARA Takieddine (ARBAB LN°6250109) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1091/ RENCONTRE ASCKS / NRBF (SENIORS) DU 16/03/2018

-SAADOUNE Salah (ASCKS LN°6250225) -YOUNSI Mohamed Essaid (ASCKS LN°6250223) -RAFAI Fares (NRBF LN°6251009) -DRAHMOUNE Zoubir (NRBF LN°6251012) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1092/ RENCONTRE USCAB / NRBHT (SENIORS) DU 16/03/2018

-SEDRATI Mohamed (USCAB LN°6251420) -BOUCHOUITA Seifeddine (USCAB LN°6251417) - HAFSA Abdellah (USCAB LN°6251401) -NACER ISMAIL Mohamed Dhiaeddine (NRBHT LN°6251203) -KOUTI Abdelwahab (NRBHT LN°6251221) Avertissement à chacun pour CAS
-SERHANI Mohamed Dhya Eddine (USCAB LN°6251412) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°1093/ RENCONTRE FCTAMALOUS / NRBBL (SENIORS) DU 17/03/2018

-LALLOUCHE Mohamed (FCT LN°6250527) -LEULMI Yahia (NRBBL LN°6251110) Avertissement à chacun pour CAS
-TAOUTAOU Omar (FCT LN°6250530) 8 matchs fermes pour tentative d'agression envers officiels (exclu) + amende de 5.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 120).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »**AFFAIRE N°1094/ RENCONTRE WRBB / ESC (SENIORS) DU 17/03/2018**

-BOUDJEMLINE Ali (WRBB LN°6253204) -ZERAOULIA N/Eddine (ESC LN°6252211) - BOUDECHICHE A/Aziz (ESC LN°6252201) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1095/ RENCONTRE MCBBS / JST (SENIORS) DU 17/03/2018

-HASSANI Nasreddine (MCBBS LN°6252722) -KOLLI Hocine Wassim (JST LN°6252622) Avertissement à chacun pour CAS
-MEDJALDI Aziz (MCBBS LN°6252710) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1096/ RENCONTRE MCT / ACSB (SENIORS) DU 17/03/2018

-SOUADI Oualid (MCT LN°6252805) -BOUKHROUFA Antar (MCT LN°6252829) -BOUGUERRA Mohamed El-Mountasser (ACSB LN°6251716) Avertissement à chacun pour jeu dangereux
-CHOUADER Mohamed (ACSB LN°6251724) 3 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 3.000 DA payable avant le 30/04/2018

AFFAIRE N°1097/ RENCONTRE JCL / CRBKA (SENIORS) DU 17/03/2018

-DEHEMCHI Anouar (JCL LN°6252506) -HOUCHE Achraf (CRBKA LN°6252102) -RABIA Zine Laabidine (CRBKA LN°6252130) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1098/ RENCONTRE CRBF / NRBT (SENIORS) DU 17/03/2018

-KENDOULI Mouloud (CRBF LN°6251926) -RIGHI Said (CRBF LN°6251928) -BOUAFIA Djamel (CRBF LN°6251911) -HACHACHE Chouaib (NRBT LN°6252921) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1099/ RENCONTRE UCBI / CRBEK (SENIORS) DU 17/03/2018

-BENAICHE Zakaria (UCBI LN°6253012) -SIFFOUR N/El-Islem (CRBEK LN°6251812) - BOUSSADIA Aissa (CRBEK LN°6251830) -BOULEKROUN Hichem (CRBEK LN°6251802) Avertissement à chacun pour CAS
-SOUADIA Yahia (UCBI LN°6253008) -BOUMEZBAR Zoubir (UCBI LN°6253026) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102).
-BOUTAMINA A/Djallil (UCBI LN°6253305) -AKCHICHE Zakaria (UCBI LN°6251806) 3 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 3.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 113)

AFFAIRE N°1100/ RENCONTRE UCBR / CRBHS (SENIORS) DU 17/03/2018

BOUHENACHE Boubakeur (CRBHS LN°6252017) -KHALED Fateh (CRBHS LN°6252015) - GHEDJATI Badro (CRBHS LN°6252014) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE USEM / FCT (SENIORS) DU 17/03/2018** **RAS**

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1101/ RENCONTRE NRBT / IRBM (U19) DU 02/03/2018**

-FENNIRI A/Rahmane (NRBT LN°6192911) -MECHAKRA Housseem (IRBM LN°6190618) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1102/ RENCONTRE CRBF / ESCT (U19) DU 10/03/2018

-HAMMOUCHE A/Basset (ESCT LN°5190619) -BELKHIR Bilal (ESCT LN°5190601) -LAMRI Mohamed (ESCT LN°5190618) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1103/ RENCONTRE CRBEK / USFC (U19) DU 10/03/2018

-LEKMINA Ziad (CRBEK LN°6191805) -DALOUCHE Seifeddine (CRBEK LN°6191802) -DJADOUR Housseem (CRBEK LN°5191826) -MESLEM Wassim (USFC LN°5191421) -BENAMIRA Khaled (USFC LN°5191418) -ATOUI Nabil (USFC LN°5191409) -BOUSLAMA Haroune (USFC LN°5191431) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1104/ RENCONTRE NRBF / JBAK (U19) DU 10/03/2018

-AZRI Mohamed (JBAK LN°5190805) -SAHBI Ismail (JBAK LN°5190826) Avertissement à chacun pour CAS.

AFFAIRE N°1105/ RENCONTRE IRBM / SCOR (U19) DU 10/03/2018

-HABES ZARIF Aissa (IRBM LN°6190608) -RADJAI Seifeddine (IRBM LN°6190603) -CHIA Ahmed Zineddine (SCOR LN°6191308) -AOUADI Ahmed (SCOR LN°6191318) Avertissement à chacun pour CAS
-MECHAKRA Houssam (IRBM LN°6190618) -YASSAD Seifeddine (IRBM LN°6190610) -BOULAHIA Haithem (SCOR LN°6191316) 2 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 1.500 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 95).

AFFAIRE N°1106/ RENCONTRE WAC / JSR (U19) DU 16/03/2018

-BOUDRAA Tedjeddine (WAC LN°5191515) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1107/ RENCONTRE UCBI / MCT (U19) DU 16/03/2018

-KALOUDJI Ishak (UCBI LN°6193006) -KHERFI Rédha (MCT LN°6182829) -KERDID Wail (MCT LN°6192808) -SOUFANE Yahia (MCT LN°6182823) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1108/ RENCONTRE JSR / WAC (U19) DU 17/02/2018

-NAMOUNE A/Rahmane (WAC LN°5191522) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1109/ RENCONTRE MCBBS / ESCT (U17) DU 02/03/2018

-GHOURI Chemseddine (ESCT LN°5170604) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 100)
-Une amende de 10.000 DA au club ESC.Tadjenanet pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°1110/ RENCONTRE FCT / UCBI (U17) DU 09/03/2018

-BOULDJADJ Houssam (FCT LN°6172425) -CHETTAB Oussama (UCBI LN°6173008) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1111/ RENCONTRE JSR / USBR (U17) DU 09/03/2018

-KIRROUM Adel (JSR LN°5171003) Avertissement pour CAS
-KENOUCHE A/Rafaa (JSR LN°5170011) -LAIRIBI Riadh (USBR LN°6173124) 1 match ferme à chacun pour cumul de cartons (exclus) (Art 88)

AFFAIRE N°1112/ RENCONTRE USFC / CRBEK (U17) DU 09/03/2018

-BENMAMAR Ayoub (USFC LN°5171403) -GUELIB Abdellah (USFC LN°5171424) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1113/ RENCONTRE FCTAMALOUS / REA (U17) DU 09/02/2018

-CHELIA Yasser (REA LN°5171316) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1114/ RENCONTRE WJS / CAMS (U17) DU 09/03/2018

-LAKHCHINE Islam (CAMS LN°5170133) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1114/ RENCONTRE ARBAB / NRBOG (U17) DU 09/03/2018

-KADEM A/Rezak (ARBAB LN°6150105) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1115/ RENCONTRE USORG / IRBM (U17) DU 17/03/2018

-BRADJA Yaakoub (IRBM LN°6170605) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 85).

AFFAIRE N°1117/ RENCONTRE NRBG / USC (U15) DU 09/03/2018

-KIROUCHE Seifeddine (USC LN°3150815) -SOUALMIA Chouaib (USC LN°3150812)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1118/ RENCONTRE USMS / ESS (U15) DU 10/03/2018

-BAKOUCHE Sid Ali (USMS LN°1150308) -BOUSSADIA Mohamed Assil (ESS LN°4150731)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1119/ RENCONTRE USCAB / NRBHT (U15) DU 10/03/2018

-CHAHRA Aymen (NRBHT LN°6151209) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1120/ RENCONTRE CRVMJ / CTC (U14) DU 09/03/2018

-FANTAZI Nazim (CRVMJ LN°3140306) -BERRAHAL Louey (CTC LN°250002) Avertissement à chacun pour CAS

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL FEMININ

AFFAIRE N°1121/ RENCONTRE CSAABBA / JFK (U20) DU 09/03/2018

-ROUABAH Sara (CSAABBA LN°20200507) -LEKMAKEN Nousseiba (JFK LN°050803) -MEHSAS Amani (JFK LN°212304) Avertissement à chacun pour CAS

CATEGORIES « JEUNES »

AFFAIRE N°1122/ RENCONTRE SAS / NRBG (U19) DU 24/02/2018

-BOUKHALFA Messaoud (NRBG LN°4190412) Avertissement pour CAS
-GJIOU Khaled (SAS LN°4190602) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 85).

AFFAIRE N°1123/ RENCONTRE WARD / CRHK (U19) DU 02/03/2018

-NACER Mohamed Amine (WARD LN°5191633) -BOUBAIOU Moussab (WARD LN°5191623) -BOUCHAMA Zineddine (WARD LN°5191606) -BABOURI Mourad (CRHK LN°5190318) -OUCHENE Lazhar Rami (CRHK LN°5190309) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1124/ RENCONTRE ESCT / MCBBS (U19) DU 02/03/2018

-MECHTER A/Moumène (MCBBS LN°6192712) Avertissement pour CAS
-Une amende de 10.000 DA au club MCB.Bazar Sakhra pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 45).

AFFAIRE N°1125/ RENCONTRE CAMS / WJS (U19) DU 10/03/2018

-ALI GUECHI Oussama (CAMS LN°5190107) -KAHLOUCHE Yaakoub (CAMS LN°5190123) -ZEGUEUR Fayçal (WJS LN°6191608) -MOHAMED TICH TICH Akram (WJS LN°6191602) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1126/ RENCONTRE CRHK / NRBBO (U19) DU 10/03/2018

-BOUTERAA Seifeddine (CRHK LN°5190311) -TRAD Ihab (NRBBO LN°5191104) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1127/ RENCONTRE CBDM / REA (U19) DU 17/03/2018

-CHEROUANA Aymène (CBDM LN°6190308) -KHENFOUD Islem Eddine (CBDM LN°6190306) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1128/ RENCONTRE NRBT / ASCKS (U19) DU 17/03/2018

-FENNIRI A/Rahmane (NRBT LN°6192911) -GUERFA Rami (ASCKS LN°6190214) Avertissement à chacun pour CAS
-AZRI Aymène (NRBT LN°6192908) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 100).
-Une amende de 10.000 DA au club NRB.Teleghma « A » pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 45).

AFFAIRE N°1129/ RENCONTRE SAS / NRBG (U17) DU 24/02/2018

-ZITI Oussama (SAS LN°4170661) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 85).

AFFAIRE N°1130/ RENCONTRE CAMS / NRBBO (U17) DU 03/03/2018

-HAMOUDI Amir (CAMS LN°6170120) -BOURAS Fayçal (NRBBO LN°5171108) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1131/ RENCONTRE NRBT / USORG (U17) DU 09/03/2018

-EUTAMENE A/Raouf (USORG LN°6171508) -HAMOUDI Nassim (USORG LN°6171524) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1132/ RENCONTRE JBAK / NRBF (U17) DU 09/03/2018

-DEHLIS Akram (JBAK LN°5170809) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1133/ RENCONTRE USCAB / NRBHT (U17) DU 10/03/2018

-BATTOUCHE Islam (USCAB LN°6171414) -MENASRIA Aymène (USCAB LN°6171409) - ZAHROURI Badreddine (USCAB LN°6171405) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1134/ RENCONTRE WARD / JSMA (U17) DU 10/02/2018

-BOUAFFAR Hichem (WARD LN°5171615) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1135/ RENCONTRE JCL / MCBBS (U17) DU 10/03/2018

-MERABTINE Foudil (JCL LN°6172523) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1136/ RENCONTRE USFC / FCT (U17) DU 16/03/2018

-DIFALLAH Akram Nacer (USFC LN°5171414) -GUELIB Abdellah (USFC LN°5171424) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1137/ RENCONTRE USMAB / E.COLLO (U15) DU 09/03/2018

-BENHACENE A/Bassat (USMAB LN°3150909) -BOUOUZIA Obeida (EC LN°3150425) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1138/ RENCONTRE CABOEB / ASWJ (U15) DU 09/03/2018

-CHORFI Merouane (CABOEB LN°7150225) -CHABANA Khaled (ASWJ LN°7150122) Avertissement à chacun pour CAS

RESERVES

AFFAIRE N°1139/ RENCONTRE MCAS / SCOR (SENIORS) DU 16/03/2018

-Réserves du club MC.Ain Smara sur la participation des joueurs AYADI Younes et GRABSI Lokmane du club SC.Ouled Rahmoune qui seraient sous le coup d'une suspension non purgée saison 2016 - 2017.

-Réserves irrecevables en la forme au motif insuffisamment motivées sur la feuille de match.

-S'agissant de deux affaires distinctes le club plaignant ne cible pas les sanctions au cas par cas.

-Passant outre l'irrecevabilité, la Commission Juridictionnelle va sur le fond afin de ne pas laisser persister l'irrégularité dans la participation des mis en cause.

-Cas du joueur AYADI Younes Licence n°2203220 suspendu à deux matchs fermes lors de la rencontre SCOR - USORG (U20) du 10/03/2017 n'a pas participé aux rencontres suivantes :

JSH - SCOR (U20) du 18/03/2017 match non joué (hors décompte).

SCOR - ASCKS (U20) du 25/03/2017 n'a pas participé.

CBDM - SCOR (U20) du 31/03/2017 n'a pas participé.

-Attendu que le mis en cause après avoir purgé sa peine pouvait valablement participé au match objet des réserves du 16 Mars 2018 MCAS - SCOR (S).

-Cas du joueur GRABI Lokmane : Le joueur incriminé n'a pas participé à la rencontre SCOR - USORG (S) du 11/03/2017, ni à la rencontre opposant le club JSH - SCOR (S) du 18/03/2017.

-Par ces motifs, la Commission Juridictionnelle compte tenu de ce qui précède confirme l'irrecevabilité des réserves et les considère par ailleurs infondées.

=====



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 25 Mars 2018

N°27

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

- 1. COURRIER « ARRIVEE »**
- 2. TRAITEMENT DES AFFAIRES**

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°1140/ RENCONTRE IRBM / FCTAMALOUS (SENIORS) DU 24/03/2018

-LAGGOUNE Oussama (IRBM LN°6250608) -ROUABAH Youcef (IRBM LN°6250605) -GUERGOUR AHCÈNE (FCT LN°6250514) -MOUMEN Achraf (FCT LN°6250524) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 10.000 DA au club FC.Tamalous pour arrivée tardive payable avant le 30/04/2018 (Art 51).

AFFAIRE N°1141/ RENCONTRE NRBHT / JSMA (SENIORS) DU 24/03/2018

-FEDJKHI Said (NRBHT LN°6251207) -KANAZA Nabil (NRBHT LN°6251212) -KALAI Ali (JSMA LN°6250719) Avertissement à chacun pour CAS
-AFOUF Billal (NRBHT LN°6251215) -TAZEGOUARET Kheireddine (NRBHT LN°6251220) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1142/ RENCONTRE CBDM / USCAB (SENIORS) DU 24/03/2018

-BOUGHELOUT Djafer (CBDM LN°6250320) -BOUCHOUITA Seifeddine (USCAB LN°6251417) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1143/ RENCONTRE ARBAB / MCAS (SENIORS) DU 24/03/2018

-BENSIZERARA Takieddine (ARBAB LN°6250109) -HADIBY Yasser (MCAS LN°6250821) -ZOUAOUI Tahar (MCAS LN°6250826) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1144/ RENCONTRE CRAC / NRBOG (SENIORS) DU 24/03/2018

-GHARBI Rami (CRAC LN°6250406) -LOUHACHI Chaker (CRAC LN°6250420) -ARRAR Hocine (NRBOG LN°6250902) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1145/ RENCONTRE SCOR / USORG (SENIORS) DU 24/03/2018

-LOURASSI Mohamed Chérif (SCOR LN°6251303) -AIDI Mohcène (SCOR LN°6251302) -MEGROUS Sami (SCOR LN°6251313) -ABABSA Zakaria (SCOR LN°6251308) -LEMGOUT Ali (USORG LN°6251515) Avertissement à chacun pour CAS
-HELLAL Nawfal (USORG LN°6251501) -KOUICEM Boubakeur (USORG LN°6251515) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1146/ RENCONTRE NRBBL / ASCKS (SENIORS) DU 23/03/2018

-SAADOUNE Salah (ASCKS LN°6250225) Avertissement pour CAS
-CHEGUETMI Ahcène (NRBBL LN°6251108) 3 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 3.000 DA payable avant le 30/04/2018.
-Une amende de 10.000 DA au club NRB.Bekkouche Lakhdar pour mauvaise organisation payable avant le 30/04/2018 (Art 132).

AFFAIRE N°1147/ RENCONTRE NRBF / WJS (SENIORS) DU 24/03/2018

-MAMERI Akram (NRBF LN°6251014) -RAFAI Fares (NRBF LN°6251009) -KHALFA M'SBAH Khalil (WJS LN°6251627) -KACEMI Tayeb (WJS LN°6251621) Avertissement à chacun pour CAS
-BENSIZERARA Mehdi (NRBF LN°6251024) -ZIDOUNI Souheib (NRBF LN°6251020) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102)

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

AFFAIRE N°1148/ RENCONTRE JST / MCT (SENIORS) DU 23/03/2018

-ALLIOUCHE Seifeddine (JST LN°6252603) -MOUHOUH Mahdi (JST LN°6252606) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1149/ RENCONTRE NRBT « A » / MCBBS (SENIORS) DU 23/03/2018

-ARBANE Bassem (MCBBS LN°6252723) -MESSAOUDI Mourad (MCBBS LN°6252725) Avertissement à chacun pour CAS
-DOUBI Hamame (MCBBS LN°6252709) -DJEMMAR Islam Eddine (NRBT LN°6252917) -BOUMENDJEL Lotfi (NRBT LN°6252911) -BOUDERBALA Lotfi (NRBT LN°6252912) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102)
-BERGUELLAH Charaf Eddine (NRBT LN°6252928) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (Exclu) + amende de 10.000 D payable avant le 30/04/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°1150/ RENCONTRE CRBEK / USBR (SENIORS) DU 23/03/2018

-KIROUANI Seif (CRBEK LN°6251817) -ZAABAT Adel (CRBEK LN°6251805) -BELABED Lakhdar (USBR LN°6253110) -SEMAHA Hocine (USBR LN°6253101) Avertissement à chacun pour CAS.
-LAIFA Ziad (USBR LN°6253108) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1151/ RENCONTRE CRBKA / UCBI (SENIORS) DU 23/03/2018

-AISSAOUI Zakaria (CRBKA LN°6252123) -BOUKELOUA Seifeddine (UCBI LN°6253010) -CHETTAB Boubakeur (UCBI LN°6253013) Avertissement à chacun pour CAS
-BELALMI Ali (CRBKA LN°6252110) -BETTOU Chamseddine (UCBI LN°6253004) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 102).
-HOUCHE Achraf (CRBKA LN°6252100) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 104)
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre.
-Par ces motifs, la CRD décide :
06 mois de suspension ferme + 15.000 DA au président du club CRB.Ksar Abtal Monsieur MEBARKI Badreddine pour insultes envers officiels en fin de partie (Récidiviste affaire n°888) payable avant le 30/04/2018 (Art 118).

AFFAIRE N°1152/ RENCONTRE ACSB / CRBF (SENIORS) DU 23/03/2018

-BOUGUERRA Mohamed El-Mountasser (ACSB LN°6251210) -BOUCENNA Amor (ACSB LN°6191702) -BOUDRA Okba (CRBF LN°6191924) -BOUAFIA Djamel (CRBF LN°6251911) Avertissement à chacun pour CAS
-DAOUDI Yakoub (ACSB LN°6251703) -YAHIA Sami (CRBF LN°6251925) 3 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 3.000 DA à chacun payable avant le 30/04/2018 (Art 113).

AFFAIRE N°1153/ RENCONTRE ESC / USEM (SENIORS) DU 24/03/2018

-BOULAMHAD Youcef (ESC LN°6192230) Avertissement pour CAS

➤ **RENCONTRE CRBHS / JCL (SENIORS) DU 23/03/2018** RAS

➤ **RENCONTRE FCT / WRBB (SENIORS) DU 23/03/2018** NON JOUEE

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1154/ RENCONTRE ACSB / CRBHS (U19) DU 10/03/2018**

-HAZEM Charef Eddine (ACSB LN°6191709) -BOUDOUKHA N/Zaman (CRBHS LN°6192003) 1 match ferme à chacun pour cumul de cartons (exclus) (Art 88)

AFFAIRE N°1155/ RENCONTRE ESAO / JST (U19) DU 10/03/2018

-BELGUELBI DJAMAI Mohamed Hachem (ESAO LN°5190509) -BOULMERDJ Kheireddine (JST LN°6172626) -BELOUT Kheireddine (JST LN°6192627) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1156/ RENCONTRE CBM / CRBEK (U19) DU 16/03/2018

-AIOUAZ Mourad (CBM LN°5190213) -BOUDJATIT H/Eddine (CRBEK LN°6191804) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1157/ RENCONTRE CRBHS / RCB (U17) DU 17/03/2018

-BARA Ahmed Nadjib (RCB LN°5171216) -BELKHEIR Achraf Ramzi (RCB LN°5171206) -TARTAG Mohamed (CRBHS LN°6172012) -TARCHOUNE Djouad (CRBHS LN°6172010) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1158/ RENCONTRE WJS / NRBBO (U17) DU 20/03/2018

-BOUZIDI Mohamed (NRBBO LN°5171111) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1159/ RENCONTRE CBDM / JJA (U17) DU 20/03/2018

-NEGHICHE H/Eddine (CBDM LN°6170321) -BOUKBER A/Moumène (JJA LN°5170918) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1160/ RENCONTRE UCBI / USBR (U17) DU 21/03/2018

-BECHEKIT Ayoub (USBR LN°6173105) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1161/ RENCONTRE IRBM / ASCKS (U17) DU 21/03/2018

-MOSBAH Islem Eddine (IRBM LN°6170626) -MEREZKANE Seddik (ASCKS LN°6170210) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1162/ RENCONTRE ABCL / HBCL (U15) DU 10/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club AB.Chelghoum Laid pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°1163/ RENCONTRE CRBHS / RCB (U15) DU 20/03/2018

-KANOUNI A/Kader (CRBHS LN°6152034) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1164/ RENCONTRE ABCL / HBCL (U14) DU 10/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club AB.Chelghoum Laid pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°1165/ RENCONTRE SAS / IRCS (U14) DU 15/03/2018

-AMIRI Billel (SAS LN°4140613) -BENZADI Saadi A/Samed (IRCS LN°7140502) -MOULIOUED Mondher (IRCS LN°7140506) Avertissement à chacun pour CAS

-BADRI Hani (SAS LN°4140602) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 85).

AFFAIRE N°1166/ RENCONTRE DRBT / MCEE (U14) DU 23/03/2018

-ZERARI Ishak (MCEE LN°2140416) -KEDIMALLAH A/Raouf (MCEE LN°2140428) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1167/ RENCONTRE ASCOZ / NRBT (U19) DU 20/03/2018

-FARAH Salah Eddine (ASCOZ LN°4170107) -BOUCHAMA A/Rahmane (ASCOZ LN°4190114) - KERMICHE Samir (NRBT LN°4190510) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1168/ RENCONTRE JST / RCB (U19) DU 10/03/2018

-KARNANI Mohamed Lamine (JST LN°6192618) -YAKHLEF A/Touab (RCB LN°5191215) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1169/ RENCONTRE NRBG / JSD (U15) DU 23/03/2018

-YAKOUBI Lokmane (JSD LN°3150604) 2 matchs fermes pour provocation du public + amende de 3.000 DA payable avant le 30/04/2018.

DIVISION REGIONALE « 1 »**AFFAIRE N°1170/ RENCONTRE JBAK / ESCT (SENIORS) DU 27/03/2018**

-CHERIROU Kheireddine (JBAK LN°5250805) -BECHOUA Mohamed Ramzy (JBAK LN°5250818) - DJEMBA Merouane (ESCT LN°5250622) -HITANI A/Raouf (ESCT LN°5250621) Avertissement à chacun pour CAS

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport de l'arbitre

-Vu les rapports des délégués

-Par ces motifs, la CRD Décide :

Une amende de 10.000 DA au club JB.Ain Kercha pour jets de projectiles, bouteilles, utilisation des fumigènes, pétards et insultes envers officiels par les supporters de l'équipe JBAK payable avant le 30/04/2018 (1^{ère} avertissement).

AFFAIRE N°1171/ RENCONTRE CAMS / NRBBO (SENIORS) DU 27/03/2018

-GHIDOUH Lotfi (CAMS LN°5250124) -BOUKHATEM Hamza (CAMS LN°5250115) Avertissement à chacun pour CAS

-BOUAITA Fouad (CAMS LN°5250118) 2 matchs fermes pour insultes envers adversaire (exclu) + amende de 3.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 112)

AFFAIRE N°1172/ RENCONTRE USFC / JSR (SENIORS) DU 27/03/2018

-FELIFLA Rami (JSR LN°5191003) Avertissement pour CAS

-BEKHOUCHE Ahmed (JSR LN°5251020) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 30/04/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1173/ RENCONTRE CRBEM / REA (SENIORS) DU 27/03/2018

-BOUCHIKH Fawzi (CRBEM LN°5250419) -BOUCHEHIT A/Latif (REA LN°5251322) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1174/ RENCONTRE WARD / ESAO (SENIORS) DU 27/03/2018

-CHETTAH A/Raouf (WARD LN°5251612) -CHEBLI Mohamed Ayoub (ESAO LN°5250513) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1175/ RENCONTRE IRBTI / CRHK (SENIORS) DU 27/03/2018

-ABOUB A/Moumen (IRBTI LN°5250720) -KHELIFA Ahcène (CRHK LN°5250317) -LARIT Adel (CRHK LN°5250314) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE RCB / WAC (SENIORS) DU 27/03/2018** **RAS**

➤ **RENCONTRE CBM / JJA (SENIORS) DU 27/03/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »**AFFAIRE N°1176/ RENCONTRE FCT / WRBB (SENIORS) DU 27/03/2018**

-SELLAM Rachid (WRBB LN°6253215) -DOUKHI Sami (WRBB LN°6253225) Avertissement à chacun pour CAS

CATEGORIES « JEUNES »

AFFAIRE N°1177/ RENCONTRE JSR / ESC (U19) DU 16/03/2018

-BOUGHEDA Lotfi (ESC LN°6192214) -TAYAR Salah Eddine (ESC LN°6192220) Avertissement à chacun

AFFAIRE N°1178/ RENCONTRE CBDM / CAMS (U19) DU 26/03/2018

-BOUGUERNE Mouad (CBDM LN°6190323) -BOUDIAF Saad Aymen (CBDM LN°6190301) - FENINEKH Haider (CAMS LN°5190116) Avertissement à chacun pour CAS
-DERIDAH Naouri (CBDM LN°6190313) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018.
-YADJAT Mounir (CBDM LN°6190307) 2 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 30/04/2018.

AFFAIRE N°1179/ RENCONTRE UCBI / ESC (U19) DU 26/03/2018

-SMAIR Ouail (UCBI LN°6193012) -BOURMOUZ Salah (ESC LN°6192223) -TAYAR Salah Eddine (ESC LN°6192220) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1180/ RENCONTRE WAC / USEM (U19) DU 26/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club WA.Constantine pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 30/04/2018

AFFAIRE N°1181/ RENCONTRE NRBT / ABCL (U17) DU 03/03/2018

-BOUROUCHE Nadjib (NRBT LN°4170512) -KACEMI Haroune (ABCL LN°3170118) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1182/ RENCONTRE ARBAB / USCAB (U17) DU 21/03/2018

-MALLA LABIDI Mohamed Amine (USCAB LN°6171418) 06 mois fermes pour tentative d'agression et insultes envers officiels (exclu) + amende de 5.000 DA payable avant le 30/04/2018

REPRISE AFFAIRES

REPRISE AFFAIRE N°1055/ RENCONTRE MCBBS / ESCT (U17) DU 02/03/2018

-Cas du joueur GHOURI Chemseddine (ESCT LN°5170604) lire 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA et régler avant le 15/04/2018.
-Cas de l'entraîneur
Absence de l'entraîneur sur le lieu de la rencontre, amende de 10.000 DA
-Affaire n°1109/ Annulée déjà enregistré sous le n°1055

REPRISE AFFAIRE N°1054/ RENCONTRE USORG / MCAS (U17) DU 03/03/2018

Lire joueur HAMOUDI Younes (USORG LN°6171507) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 30/04/2018 et Avertissement comptabilisé au lieu Avertissement.

=====



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 01 Avril 2018

N°28

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1183/ RENCONTRE REA / JJA (SENIORS) DU 31/03/2018

-BOUDEFFA Mohamed Lamine (REA LN°5251304) -KAHLOUCHE Salah Eddine (REA LN°5251318) -BAICHE Hichem (JJA LN°5190906) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 30.000 DA au club JJ.Azzaba pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/05/2018 (Art 53)

AFFAIRE N°1184/ RENCONTRE CRHK / CBM (SENIORS) DU 31/03/2018

-BACHE Nacereddine (CBM LN°5250225) -BOULKLIA Soufiane (CBM LN°5250221) Avertissement à chacun pour CAS
-CHELLI Ahmed (CRHK LN°5250327) -KAHLOUCHE Hichem (CRHK LN°5250304) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1185/ RENCONTRE ESAO / CRBEM (SENIORS) DU 31/03/2018

-REHAL Raid (ESAO LN°5250519) -BEKHOUCHE Moundji (ESAO LN°5191506) -BOUSBIA Rabah (CRBEM LN°5250414) -KROUF Houssam (CRBEM LN°5250423) Avertissement à chacun pour CAS
-CHEBLI Mohamed Ayoub (ESAO LN°5250513) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1186/ RENCONTRE NRBBO / WARD (SENIORS) DU 31/03/2018

-BOUREGHDA Ahmed (NRBBO LN°5251106) -MOUHOUB Chawki (WARD LN°5251629) -REMECHE Khaled (WARD LN°5251609) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1187/ RENCONTRE WAC / IRBTI (SENIORS) DU 31/03/2018

-BOUCHEKOUT Islam (WAC LN°5251530) -BRIK Mohamed Amine (WAC LN°5251523) -ABA OUB A/Moumène (IRBTI LN°5250720) -BOUAROURI Boumediene (IRBTI LN°5250709) -ISSAADI Charef Eddine (IRBTI LN°5250726) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1188/ RENCONTRE JSR / JBAK (SENIORS) DU 31/03/2018

-FELIFLA Rami (JSR LN°5191103) -GUENIFI A/Hak (JSR LN°5251419) -BEGHIBEGH Moussa (JSR LN°5251006) Avertissement à chacun pour CAS
-YAKOUB Amine (JBAK LN°5250811) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°1189/ RENCONTRE ESCT / USFC (SENIORS) DU 31/03/2018

-SAOUCI Dia El-Hak (ESCT LN°5250609) -DJEMBA Merouane (ESCT LN°5250622) -BOUHLASSA Sofiane (ESCT LN°5250629) -LECHEHEB Amir (USFC LN°5251409) Avertissement à chacun pour CAS
-GOUMIDA Zineddine (USFC LN°5251422) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102)
-AOURI Mustapha, Secrétaire du club ESC.Tadjenanet est suspendu 06 mois fermes de toutes fonctions officielles pour propos et diffamation envers officiels (exclu) + amende de 15.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 118)

➤ **RENCONTRE RCB / CAMS (SENIORS) DU 31/03/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°1190/ RENCONTRE JSMA / SCOR (SENIORS) DU 30/03/2018

-BRAHMIA Mostepha (JSMA LN°6250714) -TALEB Khaled (JSMA LN°6250718) -NEGROUS Sami (SCOR LN°6251313) -NADJAI Ayoub (SCOR LN°6251322) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1191/ RENCONTRE USORG / IRBM (SENIORS) DU 30/03/2018

-AGGOUN Mohamed El-Amine (USORG LN°6251503) -SIAM Issam (IRBM LN°6250612) -AZIZI Kataiba (IRBM LN°6250622) -BERROUG Ahmed (IRBM LN°6250611) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1192/ RENCONTRE NRBOG / NRBF (SENIORS) DU 30/03/2018

-RAFAI Fares (NRBF LN°6251009) -MAMERI Akram (NRBF LN°6251014) -MANSRI Seifeddine (NRBOG LN°6250921) -RIHANE Said (NRBOG LN°6250912) -MAZOUZ Smail (NRBOG LN°6250922) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1193/ RENCONTRE WJS / NRBBL (SENIORS) DU 30/03/2018

-BOULKSIBAT Djaber (WJS LN°6191626) -FISLI Yacine (NRBBL LN°6251103) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1194/ RENCONTRE MCAS / CBDM (SENIORS) DU 30/03/2018

-BOUDAIRA Chemssedine (CBDM LN°6250313) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1195/ RENCONTRE CRAC / NRBHT (SENIORS) DU 30/03/2018

-BOUNEGOURA Mohamed (CRAC LN°6250411) -TOUAHRIA Fayçal (CRAC LN°6250415) -MEGUENAI Amar (CRAC LN°6250404) -KHELIFA A/Raouf (CRAC LN°6250410) -ZAIDI Hatem (CRAC LN°6250408) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club CR.Ain Cherchar pour conduite incorrecte payable avant le 15/05/2018 (Art 131).
-Une amende de 30.000 DA au club CRAC pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/05/2018
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Par ces motifs, la CRD décide :
1^{er} avertissement est infligé au club CR.Ain Cherchar + 10.000 DA d'amende pour jets de pierres et insultes envers officiels par les supporters du club local CRAC sans dommage physique payable avant le 15/05/2018 (Art 49)

AFFAIRE N°1196/ RENCONTRE USCAB / ARBAB (SENIORS) DU 30/03/2018

-BOUCHOUITA Seifeddine (USCAB LN°6251417) Avertissement pour CAS
-KHENFOUF Salah Eddine (USCAB LN°6251421) -BOUAZIZ Mohamed Amine (ARBAB LN°6250119) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 102).
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Vu l'audition de l'entraîneur Adjoint de l'USC.Ain Beida.
-Par ces motifs, la CRD décide :
Monsieur MANSOURI Ishak est suspendu 06 mois fermes + 15.000 DA d'amende pour insultes envers officiels (Exclu) payable avant le 15/05/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°1197/ RENCONTRE FCTAMALOUS / ASCKS (SENIORS) DU 31/03/2018

-BOUCHAALA A/Wahab (FCT LN°6250563) -HAMDAOUI Zidane (ASCKS LN°6250206) Avertissement à chacun pour CAS
-SAADOUNE Salah (ASCKS LN°6250225) -SAOUDI Zakaria (ASCKS LN°6250218) -YOUNSI Mohamed Essaid (ASCKS LN°6250223) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102)

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »**AFFAIRE N°1198/ RENCONTRE MCT / CRBF (SENIORS) DU 31/03/2018**

-SAOUADI Oualid (MCT LN°6252805) -CHETOUANE Oussama (MCT LN°6252804) -BOUZELLOUF Jihad (MCT LN°6252811) Avertissement à chacun pour CAS
-BOUAKACHA Karim (MCT LN°6252826) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1199/ RENCONTRE JCL / NRBT « A » (SENIORS) DU 31/03/2018

-DAIKH Oussama (JCL LN°6252511) Avertissement pour CAS
-Une amende de 30.000 DA au club NRB.Teleghma pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/05/2018 (Art 53)

AFFAIRE N°1200/ RENCONTRE WRBB / JST (SENIORS) DU 31/03/2018

-MAHROUGUI Ayoub (WRBB LN°6253209) -DOUKHI Sami (WRBB LN°6253228) -TORCHE Aissa (WRBB LN°6253218) -AMGHARE Billel (JST LN°6252618) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1201/ RENCONTRE MCBBS / ACSB (SENIORS) DU 31/03/2018

-LAFI Achraf (ACSB LN°6251704) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1202/ RENCONTRE UCBI / ESC (SENIORS) DU 31/03/2018

-BOUTAMINA A/Ouahab (UCBI LN°6253006) -AKECHICHE Fateh (ESC LN°6252213) Avertissement à chacun pour CAS
-GUEMOUR Mounir (ESC LN°6252202) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°1203/ RENCONTRE USEM / CRBKA (SENIORS) DU 31/03/2018

-DEMIGHA Atif (USEM LN°6252306) -KENAR Foued (USEM LN°6252324) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE CRBHS / CRBEK (SENIORS) DU 31/03/2018** **RAS**

➤ **RENCONTRE USBR / FCT (SENIORS) DU 31/03/2018** **RAS**

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1204/ RENCONTRE NRBF / MCAS (U17) DU 17/03/2018**

-NEZAR A/Rahmane (NRBF LN°6171002) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1205/ RENCONTRE CABOEB / ASWJ (U15) DU 09/03/2018

-KHASSA Ishak (CABOEB LN°7150205) -REBAI Ayoub (CABOEB LN°7150217) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1206/ RENCONTRE ASCKS / NRBT (U15) DU 17/03/2018

-BENYOUCEF Mohamed Amine (NRBT LN°6152905) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1207/ RENCONTRE DRBT / HBCL (U14) DU 31/03/2018

-NEKAA Mohamed (DRBT LN°1140219) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1208/ RENCONTRE WARD / NRBBO (U19) DU 16/03/2018

-TRAD Ihab (NRBBO LN°5171104) Avertissement pour CAS
-EUTAMENE Annour (NRBBO LN°5191114) 1 match ferme pour jeu brutal (exclu)

AFFAIRE N°1209/ RENCONTRE JBAK / NRBOG (U19) DU 17/03/2018

-MAROUF Imed (JBAK LN°5190803) -BRAGDI Younes (JBAK LN°5190808) -KAOUCHÉ Aymen (NRBOG LN°6190916) Avertissement à chacun pour CAS
-GUESMIA Sofiane (NRBOG LN°6190911) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1210/ RENCONTRE CAMS / FCTAMALOUS (U19) DU 21/03/2018

-SOKHAL Nadhir (CAMS LN°5190111) -OUGHLICI Salah (FCT LN°6190508) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1211/ RENCONTRE USEM / JSR (U19) DU 22/03/2018

-LOUAHEM Ziad (USEM LN°6192323) -LEKENOUCHE Zine El-Abidine (JSR LN°5191008) Avertissement à chacun pour CAS
-AZZOUNE Hilal (JSR LN°5191012) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1212/ RENCONTRE IRBM / NRBF (U19) DU 26/03/2018

-DJABELKHIR Lotfi Bachir (IRBM LN°6190617) -BENZERARA Kheireddine (NRBF LN°6190006) -YOUNSI Akram (NRBF LN°6190001) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1213/ RENCONTRE NRBT / NRBOG (U19) DU 26/03/2018

-FINIRI A/Rahmane (NRBT LN°6192911) -SID Hichem (NRBT LN°6192904) -ABABSA Rabah (NRBOG LN°6190910) -MEBARKI Samir (NRBOG LN°6190908) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1214/ RENCONTRE FCTAMALOUS / CRHK (U19) DU 26/03/2018

-OUGHLICI Salah Eddine (FCT LN°6190508) -BOUACIDA Youcef (FCT LN°6190519) -LATRECHE Karim (CRHK LN°5190325) Avertissement à chacun pour CAS
-ZOUYENE Mohamed (CRHK LN°5190305) 06 mois fermes pour tentative d'agression et insultes envers officiels (Exclu) + amende de 5.000 DA payable avant le 15/05/2018

AFFAIRE N°1215/ RENCONTRE CRBKA / RCB (U17) DU 09/03/2018

-HACHACHI Khir Allah (CRBKA LN°6172111) -SEDIRA N/Eddine (CRBKA LN°6172116) -MEKAOUI Iheb (CRBKA LN°6172119) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1216/ RENCONTRE NRBG / ASCOZ (U19) DU 26/03/2018

-GUERCHAH Wail (ASCOZ LN°4190102) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1217/ RENCONTRE ESC / JSR (U17) DU 17/03/2018

-BELMAHFOUN Ishak (JSR LN°5171010) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1218/ RENCONTRE CRBEK / JSR (U17) DU 25/03/2018

-BOUKHOUNA Khaled (CRBEK LN°6171825) -KIHAL Raid (JSR LN°5171001) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1219/ RENCONTRE USCAB / JBAK (U17) DU 25/03/2018

-BELKHIRI Akram (USCAB LN°6171406) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1220/ RENCONTRE NRBG / ASCOZ (U17) DU 26/03/2018

-HAMIDECHE Ahmed (NRBG LN°4170421) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1221/ RENCONTRE NRBF / IRBM (U17) DU 25/03/2018

-TAMRABET Karim (NRBF LN°6171010) -ZAOUAGA Ahmed Islam (IRBM LN°617062) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1222/ RENCONTRE USMAB / ASWJ (U15) DU 24/03/2018

-CHEBOUT Ayoub (USMAB LN°3150921) -BOUDJEDIR Aïmed (ASWJ LN°7150126) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1223/ RENCONTRE NRBF / IRBM (U15) DU 25/03/2018

-ALOUANE Rostom (NRBF LN°6151017) -TICHATI N/Islam (IRBM LN°6150621) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1224/ RENCONTRE NRBBL / CRHK (U15) DU 20/03/2018

-Une amende de 10.000 DA à chacun aux clubs NRBBL et CRHK pour absence de leurs entraineurs sur la main courante payable avant le 15/05/2018.

AFFAIRE N°1225/ RENCONTRE SAS / MCEE (U14) DU 30/03/2018

-BELALIT Younes (MCEE LN°2140404) -OUENOUGHY A/Latif (MCEE LN°2140418) Avertissement à chacun pour CAS

-MOKRANE A/Madjid (SAS LN°4140601) 1 match d'office suffisant pour cumul de cartons (Exclu).

-BADRI Hani (SAS LN°4140602) 2 matchs fermes pour coup envers adversaire (Exclu) et une amende de 1.500 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 95)

-MECHICHE A/Rahmane, Entraîneur du club MCEE et BAOUZ Oualid, Entraîneur du club SAS sont suspendus 02 matchs fermes pour contestation de décision (répétée)(exclus) + amende de 1.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 85)

AFFAIRE N°1226/ RENCONTRE CRBHS / JST (U17) DU 29/03/2018

-DAOUDI Zoubir, Entraîneur du club JS.Tizi N'Bechar est suspendu 02 matchs fermes pour contestation de décision (répétée)(exclu) + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 85)

FOOTBALL FEMININ

AFFAIRE N°1227/ RENCONTRE CSAAS / CSAFWOEB (SENIORS) DU 31/03/2018

-FARAH Houda (CSAFWOEB LN°21210816) Avertissement pour CAS

-CHARAMA Meriem (CSAAS LN°2121074) 1 match d'office suffisant pour cumul de cartons (Exclue).

=====



**Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine**



Commission Régionale de Discipline	Réunion du 08 Avril 2018	N°30
---	---------------------------------	-------------

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

- 1. COURRIER « ARRIVEE »**
- 2. TRAITEMENT DES AFFAIRES**

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1228/ RENCONTRE IRBTI - ESAO (SENIORS) DU 07/04/2018
-DJOUBI ABDELHALIM (ESAO LN°5250525) Avertissement pour CAS
AFFAIRE N°1229/ RENCONTRE CAMS - JSR (SENIORS) DU 07/04/2018
-BEDDAI LAID (CAMS LN°5250106) - KAEKAF HAROUNE (JSR LN°5251110) Avertissement à chacun pour CAS
AFFAIRE N°1230/ RENCONTRE CBM - NRBBO (SENIORS) DU 07/04/2018
-BELAIDI MOHAMED (CBM LN°5250210) -ALLILI MOHAMED (CBM LN°5250223) -HADRI KHALED (CBM LN°5250219) -BOUREGHIDA AHMED (NRBBO LN°5251106) -MEZDOUR MED AMINE (NRBBO LN 5251130) Avertissement à chacun pour CAS
➤ RENCONTRE WARD / ESCT (SENIORS) DU 07/04/2018 RAS
➤ RENCONTRE JBAK / RCB (SENIORS) DU 07/04/2018 RAS
➤ RENCONTRE JJA / CRHK (SENIORS) DU 07/04/2018 RAS
➤ RENCONTRE USFC / REA (SENIORS) DU 07/04/2018 RAS
➤ RENCONTRE CRBEM / WAC (SENIORS) DU 07/04/2018 RAS

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°1231/ RENCONTRE ASC.K.SBAHI - WJ.SKIKDA (SENIORS) DU 07/04/2018
-HENDAOUI ZIDANE (ASCKS LN°6250206) -MAHFOUD RABAH (WJS LN°6251629) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1232/ RENCONTRE NRBHT / MCAS (SENIORS) DU 07/04/2018

-FEDJEKHI CHAREF EDDINE (NRBHT LN°6251207) -KENAZA NABIL (NRBHT LN°6251212) - HADIBI YASSER (MCAS LN°6250821) -BEGUIRET NADJE EDDINE (MCAS LN°6250805) Avertissement à chacun pour CAS - LAOUAR MEROUANE (NRBHT LN 6251224) Un match ferme plus 2000 DA Amende pour contestation de décision (Art 102)

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Vu le rapport du délégué

Par ces motifs : la Commission décide Un match de suspension de terrain à Huis clos plus une amende de 10.000 DA pour jet de pierres sur le terrain entraînant la blessure de l'arbitre assistant au niveau de la tête par les supporters de l'équipe locale (NRBHT)

AFFAIRE N°1233/ RENCONTRE NRBF - USORG (SENIORS) DU 06/04/2018

-ABABSSA CHAREF EDDINE (USORG LN°6251518) -AGGOUN MED EL AMINE (USORG LN°6251503) Avertissement à chacun pour C.A.S.

-BENSIZERARA MAHDI (NRBF LN°6251024) 01 Match ferme plus 2.000 DA d'amende pour contestation de décision (Art 102)

AFFAIRE N°1234/ RENCONTRE CBDM / CRAC (SENIORS) DU 07/04/2018

-AISSANI HAMZA (CRAC LN°6250413) -BOULAKROUCHE HAITHEM (CRAC LN°6250419) - KENNAOUI SAMI (CBDM LN 6190304) - SEBIA ADEM ABDERAOUF (CBDM LN 6250312) Avertissement à chacun pour C.A.S.

- GHOUARI OUSSAMA (CBDM LN 6250311) Deux matchs fermes pour faute grossieres (Exclu) (Art 110)

AFFAIRE N°1235/ RENCONTRE ARBAB - FCT (SENIORS) DU 07/04/2018

-HAMZA KHEMISSI (ARBAB LN°6250120) - FELLAH ZAKARIA (ARBAB LN 6250125) - MECHHOUD FARES (FCT LN 6250505) - DJERRAB BILLEL (FCT LN 6250528) Avertissement à chacun pour CAS

- LALOUCHE MOHAMED (FCT LN 6250527) 01 mtch ferme pour cumul de carton (Exclu)(Art 104)

AFFAIRE N°1236/ RENCONTRE IRBM - NRBOG (SENIORS) DU 07/04/2018

-AGGOUN HAMOUDA (NRBOG LN°6250918) 04 matchs fermes plus 10.000 DA D'amende pour insulte envers officiel (Exlu) (Art 118) -AOUABDIA NOUREDDINE (NRBOG LN°6250928) 08 Matchs fermes plus 5.000 DA d'Amende pour tentative d'agression envers officiel (Exclu) (Art :120)

➤ **RENCONTRE NRBBL / JSMA (SENIORS) DU 06/04/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »**AFFAIRE N°1237/ RENCONTRE NRBT / WRBB (SENIORS) DU 06/04/2018**

-BENACEUR ABDELHAK (NRBT LN°6252922) Avertissement pour CAS

-MEZIOUT SALAH (NRBT LN°6252909) 01 match ferme pour 2.000 DA d'amende pour contestation de décision (Art :102)

AFFAIRE N°1238/ RENCONTRE CRBF - MB.B.SAKHRA (SENIORS) DU 06/04/2018

-AGGOUN TOUFIK (MBBS LN°6252715) -ARBANE BASSEM (MBBS LN°6252723) - DOUIBI HAMMAME (MBBS LN 6252709) - MEKHOLOUF KAMEL (CRBF LN 6251904) - SOUIYEH ZAKARI (CRBF LN 6251908) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1239/ RENCONTRE CRBKA / CRBHS (SENIORS) DU 06/04/2018

-BOUDOUKHA OUSSAMA (CRBHS LN°6252004) -BOUHENNACHE BOUBAKEUR (CRBHS LN°6252017) -CHELGHEM CHAMESEDINE (CRBKA LN°6252114) - GRINE KHALIL (CRBKA LN 6252105) - BENLALEMI ALI (CRKA LN 6252110) Avertissement à chacun.pour CAS

-BEKRAR MED AYMEN (CRBKA LN°6252127) 1 match ferme pour cumul de carton (Exclu)

AFFAIRE N°1240/ RENCONTRE FCT / UCBI (SENIORS) DU 06/04/2018

-BOUMEZBAR ZOUBIR (UCBI LN°6253026) - CHEMORI M'HAMED (UCBI LN 6253020) - KHALFAOUI MED ISLEM (UCBI LN 6253003) Avertissement à chacun pour CAS
 -CHEMORI M'HAMED (UCBI LN 6253020) Un match ferme plus 2.000 DA pour contestation de décision plus 04 Matches fermes et amende de 10.000 DA au total Cinq Match, l'avertissement reste à comptabiliser pour insulte envers officiels en fin de partie (Art 118)

AFFAIRE N°1241/ RENCONTRE JST / JCL (SENIORS) DU 07/04/2018

-DEHEMCHI ANOUAR (JCL LN 6252506) Avertissement pour C.A.S. - ALLIOUCHE SEIF EDDINE (JST LN 6252603) 01 Match ferme pou cumul de cartons (Exclu)

AFFAIRE N°1242/ RENCONTRE CRBEK / USEM (SENIORS) DU 07/04/2018

-HAMDELLOU WALID (USEM LN°6252319) - ZAABAT ADEL (CRBEK LN 6251805) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE ACSB / USBR (SENIORS) DU 06/04/2018 RAS**

➤ **RENCONTRE ESC / MCT (SENIORS) DU 06/04/2018 RAS**

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1243/ RENCONTRE UCBI / CRBEK (U19) DU 07/04/2018**

-LAREDJ ANIS (CRBEK LN°6191811) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1244/ RENCONTRE CT.CONSTANTINE / JSM.SKIKDA (U14) DU 07/04/2018

-MEHENNI ADEM YOUSFI (CTC LN°7140413) -SAHALI YACINE HABIB (CTC LN°7140420) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1245/ RENCONTRE WAC / USFC (U19) DU 07/04/2018

-LAGUEB GHOULEM ALLAH (WAC LN°5191512) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1246/ RENCONTRE NRBT « A » / USCAB (U19) DU 07/04/2018

-ALLOUI AIMEN (NRBT LN°6192910) - AZERI AIMEN (NRBT LN 6192908) - DJELIB DIA EDDINE (NRBT LN 6192912) FENNIRI ABDERAHMANE (NRBT LN 6192911) - BAZIZ HABIB (USCAB LN 6192410) - MOHAMEDI ABDELHAMID (USCAB LN 6191419) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1247/ RENCONTRE JSR / USFC (U17) DU 29/03/2018

-DIFALLAH AKRAM (USFC LN°5171414) - KIRROUM ADEL (JSR LN 5171003) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1248/ RENCONTRE CTC / JSMS (U15) DU 07/04/2018

-BOUKHERS HAITEM (CTC LN°7150411) -MERRAD WAIL MOUATEZ (CTC LN°7150410) -TABAT MED ANIS (JSMS LN°2150320) - HADJIRA ZEINEDINE (JSMS LN 2150305) - KAHLOUCHE ABDERAOUF (JSMS LN 21502310) Avertissement à chacun pour CAS
 -GUEHSSI ABDESLAM (CTC LN°7150407) - CHOUIT SAMI (JSMS LN 2150311) 02 matchs fermes plus 1.500 DA D'amende pour coup à adversaire à chacun (Art 95)

AFFAIRE N°1249/ RENCONTRE JCL / WRBB (U19) DU 03/03/2018

Une amende de 10.000,00 DA au club WR.B.BORDJ pour absence de l'entraîneur U 19 sur la main courante (Art : 45)

AFFAIRE N°1250/ RENCONTRE ASCKS / NRBF (U19) DU 07/03/2018

-NOUADRI AMAR (ASCKS LN°6190208) -ALLIGUI BADREDDINE (ASCKS LN°6190212) - ZIDI AYMEN (NRBF LN 6191002) Avertissement à cahcun pour CAS
 -KHALFALLAH AYMEN (NRBF LN 6191008) 01 match ferme plus une amende de 1.000 DA pour contestation de décision (Art 100)

AFFAIRE N°1251/ RENCONTRE USORG / NRBOG (U19) DU 07/04/2018

-GUESMI MED ZINE EDDINE (USORG LN°6191527) -MERMOUL HAITHAM (USORG LN°6191526) -ANNAB ABDERAHMANE (NRBOG LN°6190909) - BOUSGHICHE HOUSEM (NRBOG LN 6190911) - ABABSA RABAH (NRBOG LN 6190910) - GUESMIA SOFIANE (NRBOG LN 619011) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1252/ RENCONTRE USBR / JSR (U19) DU 10/03/2018

-ZEGHMAR AKRAM (JSR LN°5191007) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1253/ RENCONTRE CRBHS / ESAO (U19) DU 16/03/2018

-KEBBAB AYMEN (CRBHS LN°6192026) -WADDA AZEM KAIS ISLEM (CRBHS LN°6192028) - ALLOUCHE AKRAM (CRBHS LN°6192008) - BEZZAH AIMEN (ESAO LN 5190505) Avertissement à chacun pour CAS

-KHATIR IBRAHIM EL KHALIL (ESAO LN°5190511) 01 Match ferme pour cumul de cartons (Exlu) (Art 88)

AFFAIRE N°1254/ RENCONTRE NRBT / ASCKS (U19) DU 17/03/2018

-FENIRI ABDERAHMANE (NRBT LN°6192911) -GUERFA RAMI (ASCKS LN°6190214) Avertissement à chacun pour CAS

-AZRI AYMEN (NRBT LN°6192908) 02 Matches fermes pour insultes envers officiels (Exclu) (Art et une amende de 10.000 DA infligée au club NRB.TELEGHMA pour absence d'entraîneur sur la main courante (Art 45)

AFFAIRE N°1255/ RENCONTRE CRBF / WRBB (U19) DU 21/03/2018

-AYADI MED SAMI (CRBF LN°6191913) - KHELGUIA ISLEM (WRBB LN 6193212) - MAAMERI NAOUFEL (WRBB LN 6193207) - ATTALLAH H.EDDINE (WRBB LN 6193208) Avertissement à chaun pour CAS

Une amende de 10.000 DA au club WRBB pour absence de l'entraîneur U 19 sur la main courante (Art 45)

AFFAIRE N°1256/ RENCONTRE ARBAB / SCOR (U19) DU 26/03/2018

-SADJI AYMEN (ARBAB LN°6190114) - CHIA AHMED ZINE EDDINE (SCOR LN 6191308) 01 match ferme à chacun pour contestation de décision et une amende de 1.000 DA à chacun (Art 100)

AFFAIRE N°1257/ RENCONTRE NRBOG / IRBM (U19) DU 30/03/2018

-ADJROUD AYOUB (NRBOG LN 6190903) - MEBARKI SAMIR (NRBOG LN 6190908) - MECHAKRA HOUSSAM (IRBM LN 6190618) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1258/ RENCONTRE JJA / CRAC (U19) DU 30/03/2018

-MESSIKH HAFID (JJA LN°5190904) - BOUGUERA N.EL.ISLEM (CRAC LN 6190412) Avertissement à chacun pour CAS

-BOUCHENKIR ACHREF (CRAC LN 6190417) 01 match ferme et une amende de 1.000 DA pour contestation de décision (Art 100)

AFFAIRE N°1259/ RENCONTRE USCAB / MCAS (U19) DU 30/03/2018

-BOUSSALEM N.EL.ISLEM (MCAS LN°6191816) - DAOUDI AL HOCINE (MCAS LN 6190805) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1260/ RENCONTRE ASCKS / SCOR (U17) DU 29/03/2018

-ZABOUBI MED RACHID (SCOR LN°6171317) 02 matchs ferme plus 7.000 DA d'amende pour insultes envers officiels (Exclu)(Art 100)

AFFAIRE N°1261/ RENCONTRE JCL / ACSB (U17) DU 20/03/2018

-KHELLAF MONCEFR (JCL LN°6172519) -LEDJOUADA ZAKARIA (ACSB LN°6171709) - BELALIAT ADEM (ACSB LN 6171723) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1262/ RENCONTRE USBR / FCT (U17) DU 25/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club FC.TAHER pour absence de l'entraîneur sur la main courante (Art 45)

AFFAIRE N°1263/ RENCONTRE REA / WARD (U17) DU 29/03/2018

-MEROUCHE TAKI EDDINE (WARD LN 5171622) -BARGOUF HACENE (WARD LN 5171610) - DOB MED ISLEM (WARD LN 5171616) Avertissement à chacun pour CAS

-CHELIA YASSER (REA LN 5171316) 01 Match ferme pour cumul de cartons (Exclu) (Art 88)

AFFAIRE N°1264/ RENCONTRE CRBEM / CBM (U17) DU 29/03/2018

-DOUHOUS NAIME (CRBEM LMN 5174406) - BOUMEZIAD WAIL (CRBEM LN 5170408) - ZIMOUCHE AHMED (CBM LN 5170201) - LAOUAR ALA EDDINE (CBM LN 5170205) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1265/ RENCONTRE IRBM / NRBOG (U17) DU 29/03/2018

-SAHEB AMDJED (IRBM LN 6170610) -BOUFERCHA ABDERAOUF (NRBOG LN 6170919) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1266/ RENCONTRE USC / CRVMJ (U15) DU 20/03/2018

-MOUSSAOUI Walid (CRVMJ LN°3150322) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1267/ RENCONTRE JCL / ACSB (U15) DU 20/03/2018

-KARMI Tahar (JCL LN°5152524) -TAIBI Youcef (JCL LN°5152511) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1268/ RENCONTRE ASAM / DRBT (U15) DU 27/03/2018

-KEBBAB Seifeddine (DRBT LN°1150217) -KOURTEL Akram (DRBT LN°1150208) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1269/ RENCONTRE USBR / FCT (U15) DU 29/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club FC.Taher pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/05/2018 (Art 115)

AFFAIRE N°1270/ RENCONTRE NRBT / IRCS (U15) DU 31/03/2018

-SAOULI Seifeddine (IRCS LN°7150507) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1271/ RENCONTRE E.COLLO / CTC (U15) DU 31/03/2018

-BOUAZA Oubaida (EC LN°3150425) -RAMI Seddik (CTC LN°7150423) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1272/ RENCONTRE NRBG / CRVMJ (U15) DU 06/04/2018

-CHALABI Mohamed (NRBG LN°4150423) -MOUSSAOUI Walid (CRVMJ LN°5150322) Avertissement à chacun pour CAS
-HAMRI A/Raouf (CRVMJ LN°3150307) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 85)
-BOUKETTA Djamel Eddine (CRVMJ LN°3150309) 1 match ferme pour cumul de cartons (CD et CAS) (Exclu) + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Avertissement comptabilisée par le club) (Art 85).

AFFAIRE N°1273/ RENCONTRE USC / CRVMJ (U14) DU 20/03/2018

-ALLAOUA Mohamed (USC LN°3140816) -TEMIZA Youcef (CRVMJ LN°3140307) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1274/ RENCONTRE ASCOZ / CSC (U14) DU 23/03/2018

-GOUADJLIA Ishak (ASCOZ LN°4140110) -BOULOBNINE Rami (CSC LN°1140118) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1275/ RENCONTRE ASCOZ / NRBG (U14) DU 27/03/2018

-ADADI Aymen (ASCOZ LN°4140114) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1276/ RENCONTRE ASAM / DRBT (U14) DU 27/03/2018

-BOUGHRARA Rabah, entraîneur du club ASAM est suspendu 04 mois fermes pour mauvais comportement envers officiels et une amende de 7.000 DA payable avant le 15/05/2018.

AFFAIRE N°1277/ RENCONTRE USMAB / USC (U15) DU 31/03/2018

-GUEROUI Takieddine, Entraîneur du club USMAB est suspendu 04 mois fermes pour comportement anti-sportif envers officiels + amende de 7.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°1278/ RENCONTRE NRBT / NRBHT (U15) DU 29/03/2018

- Partie arrêtée à la 71^{ème} minute de jeu sur le score de 01 à 00 en faveur du club NRBHT.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 71^{ème} minute de jeu suite à une altercation entre joueurs dont les instigateurs ont été identifiés (MIHOUB Mouloud NRBT LN°6152912) et (DJEBAR Rostom NRBT LN°6151207).
- Attendu que l'arbitre était dans l'incapacité de continuer le match au vu de la mêlée causée par les deux joueurs.
- Par ces motifs, la CRD décide :
- MIHOUB Mouloud (NRBT LN°6152912) -DJEBAR Rostom (NRBT LN°6151202) 02 matchs fermes à chacun, provocateurs de la mêlée générale ce qui a provoqué l'arrêt de la partie + amende de 5.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 99).
- Une amende de 1.500 DA au club NRB.Téleghma « A » pour mauvaise organisation payable avant le 15/05/2018 (Art 98).
- Match perdu par pénalité aux deux clubs NRBT et NRBHT sur le score de 03 à 00.

+++++



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 15 Avril 2018

N°31

Président	Secrétaire	Coordinateur	Membres
Maitre BENBAKA Tounsi	DEBBACHE Med Tahar	BOUZIDI Fayçal	ALLIOUECHE A/Aziz AGGOUN Zoubir ABADA A/Hamid AMARA A/Madjid

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1279/ RENCONTRE ESCT / CRBEM (SENIORS) DU 14/04/2018

-MADACI Nadjemeddine (ESCT LN°5250616) -DJEMBA Merouane (ESCT LN°5250622) -HAOUD Mohamed (CRBEM LN°5250422) Avertissement à chacun.

AFFAIRE N°1280/ RENCONTRE RCB / USFC (SENIORS) DU 14/04/2018

-KHIARI Lahcène (RCB LN°5251217) -ADJAL Fateh (RCB LN°5251212) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1281/ RENCONTRE NRBBO / JBAK (SENIORS) DU 14/04/2018

-LAOUAR Nadhir (JBAK LN°5250805) Avertissement pour CAS
-Vu la feuille de match
-Vu le rapport de l'arbitre
-Vu les rapports des deux délégués.
-Par ces motifs, la CRD décide d'infliger une 2^{ème} avertissement + 20.000 DA au club NRBBO pour jets de différents projectiles (pierres et autres) durant et en fin de partie sur le terrain qui a provoqué la casse de la vitre de l'ambulance par les supporters de l'équipe locale NRBBO (récidiviste) payable avant le 15/05/2018.

AFFAIRE N°1282/ RENCONTRE JSR / IRBTI (SENIORS) DU 14/04/2018

-AZZOUNE Hillel (JSR LN°5191012) -BOUAROURI Boumediene (IRBTI LN°5250709) -NASRI Salah Eddine (IRBTI LN°5190713) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1283/ RENCONTRE CAMS / WARD (SENIORS) DU 13/04/2018

-BENDIB Mohamed (CAMS LN°5250105) -AHMIMA Islam (CAMS LN°5250122) -BOUBAOUI Issam (CAMS LN°5251617) -BOUCHAMA Zineddine (WARD LN°5191606) Avertissement à chacun pour CAS
-CHELLI Ahcène (WARD LN°5251614) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1284/ RENCONTRE ESAO / CBM (SENIORS) DU 14/04/2018

-REHAL Raid (ESAO LN°5250519) -CHEBLI Mohamed Ayoub (ESAO LN°5250515) -BENSOUIKI Ahmed (CBM LN°5250203) -BOUHALOUFA Ismail (CBM LN°5250204) Avertissement à chacun pour CAS
-Vu la feuille de match
-Vu le rapport de l'arbitre
-Vu les rapports des deux délégués
-Par ces motifs, la CRD décide d'infliger 1^{er} avertissement + 10.000 DA au club ES.Ain Oualmène pour jets de projectiles (pierres et bouteilles) en fin de partie envers l'équipe visiteuse sans dommage physique payable avant le 15/05/2018 (Art 49).
-Une amende de 3.000 DA au club ESAO pour absence des ramasseurs de balles payable avant le 15/05/2018 (Art 61).

AFFAIRE N°1285/ RENCONTRE WAC / JJA (SENIORS) DU 14/04/2018

-RAMDANI Djamel Eddine (WAC LN°5251502) -BENDIAB Mouad (WAC LN°5251519) - BAGHRICHE Hichem (JJA LN°5190906) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE REA / CRHK (SENIORS) DU 14/04/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »**AFFAIRE N°1286/ RENCONTRE USORG / NRBBL (SENIORS) DU 13/04/2018**

-LAIB Yasser (USORG LN°6191509) -HEMICI N/Eddine (USORG LN°6251516) -KHELILI Faris (NRBBL LN°6251104) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1287/ RENCONTRE CRAC / ARBAB (SENIORS) DU 13/04/2018

-DRICI Mohamed Saber (CRAC LN°6250409) Avertissement à chacun pour CAS
-TOUAHRIA Fayçal (CRAC LN°6250415) -LOUAFI Mostafa (ARBAB LN°6250106) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1288/ RENCONTRE NRBHT / SCOR (SENIORS) DU 13/04/2018

-ZERDI Azzeddine (NRBHT LN°6251218) -LOURASSI Mohamed Chérif (SCOR LN°6251303) - NEZZAR Issam (SCOR LN°6251323) -BOUSSAID Diab (SCOR LN°6251306) Avertissement à chacun pour C.A.S.

AFFAIRE N°1289/ RENCONTRE MCAS / NRBF (SENIORS) DU 13/04/2018

-BENSIZERARA Akram (NRBF LN°6191006) -DRAHMOUNE Zoubir (NRBF LN°6251012) Avertissement à chacun pour C.A.S.
-GHAZALI Seghir (MCAS LN°6250810) 3 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 3.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 113).

AFFAIRE N°1290/ RENCONTRE USCAB / IRBM (SENIORS) DU 13/04/2018

-BOUCHOUITA Seifeddine (USCAB LN°6251417) -BENHAMLA Ibrahim (USCAB LN°6251405) - HAMIDI Djamel Eddine (USCAB LN°6251410) -LAOUACHRIA Billel (IRBM LN°6250610) - BARECHE Seifeddine (IRBM LN°6250606) -AZIZI Kataiba (IRBM LN°6250622) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club USCAB pour conduite incorrecte payable avant le 15/05/2018 (Art 131).
-HADJAB Ghoulem (USCAB LN°6251411) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).
-MEROUANI Seifeddine (USCAB LN°6251407) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 118).

AFFAIRE N°1291/ RENCONTRE NRBOG / ASCKS (SENIORS) DU 13/04/2018

-ADJROUD Fateh (NRBOG LN°6250920) -RIHANE Said (NRBOG LN°6250912) -HANDAOUI Saad (ASCKS LN°6250213) -HANDAOUI Zidane (ASCKS LN°6250206) Avertissement à chacun pour CAS
-ABABSA Lyamine (NRBOG LN°6250914) 2 matchs fermes pour jeu brutal (exclu) (Art 111)

AFFAIRE N°1292/ RENCONTRE JSMA / CBDM (SENIORS) DU 13/04/2018

-BOULALLA Aimène (CBDM LN°6250326) -YADJAT Mounir (CBDM LN°6190307) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1293/ RENCONTRE FCTAMALOUS / WJS (SENIORS) DU 14/04/2018

-DJERRAB Bilel (FCT LN°6250528) -RAHOUADJ Fateh (FCT LN°6250526) -GUERGOUR Ahcène (FCT LN°6250514) -LAMRI A/Ghafour (WJS LN°6251605) -BOULKSIBAT Djaber (WJS LN°6191626) Avertissement à chacun pour CAS

-LARAIDJI Farid (FCT LN°6250521) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 102).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »**AFFAIRE N°1294/ RENCONTRE UCBI / JST (SENIORS) DU 13/04/2018**

-BOUTAMINA Bachir (UCBI LN°6253017) -BOULOUIATIA Arezki (JST LN°6252617) -BAOUCHE Yanis (JST LN°6252604) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1295/ RENCONTRE CRBEK / FCT (SENIORS) DU 13/04/2018

-BOUDJAMIA Allah Eddine (CRBEK LN°6251819) -FENAR Messaoud (CRBEK LN°6251803) -BOURADA Hafid (FCT LN°6252405) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1296/ RENCONTRE USBR / CRBKA (SENIORS) DU 14/04/2018

-CHENNI Issam (USBR LN°6253119) -SAIDI A/Slem (CRBKA LN°6192116) Avertissement à chacun pour CAS

-KHELIFA Tarek (USBR LN°6253104) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (Exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 118)

-KEROUAZ Salah, Soigneur du club USB.Rouached est suspendu 06 mois fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 15.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 118).

AFFAIRE N°1297/ RENCONTRE JCL / CRBF (SENIORS) DU 14/04/2018

-KERMICHE Mohamed (JCL LN°6252507) -HAREK Islam (CRBF LN°6191906) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1298/ RENCONTRE USEM / NRBT (SENIORS) DU 14/04/2018

-BOULKALIA Walid (USEM LN°6252320) -ALOUI Aimène (NRBT LN°6252429) Avertissement à chacun pour C.A.S.

-SAYEH MEDDOUR Lahcène (NRBT LN°6252930) 2 matchs fermes pour faute grossière (exclu) (Art 100)

AFFAIRE N°1299/ RENCONTRE MCT / MCBBS (SENIORS) DU 14/04/2018

-MOSBAH Rachid (MCBBS LN°6252720) -SOUIDANIU Walid (MCT LN°6252805) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE CRBHS / ESC (SENIORS) DU 14/04/2018** **RAS**

➤ **RENCONTRE WRBB / ACSB (SENIORS) DU 14/04/2018** **RAS**

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1300/ RENCONTRE SCOR / IRBM (U19) DU 27/01/2018**

-BOUDEMAGH Moncef (SCOR LN°6191319) -MOUSSAOUI A/Ghani (IRBM LN°6190615) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1301/ RENCONTRE IRCS / USMS (U19) DU 26/03/2018

-BOUKRAA Kiram (IRCS LN°7190503) -SLAIM Ouail Alaeddine (IRCS LN°7190514) -HEDJAZ Abid Hocine (USMS LN°4190711) -LAAREM H/Eddine (USMS LN°4190716) Avertissement à chacun pour CAS

-BOUROUINA Mohamed Yazid (IRCS LN°7190504) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°1302/ RENCONTRE WJS / WARD (U19) DU 26/03/2018

-MOHAMED TIGHTICH Akram (WJS LN°6191602) -BOUSSEKINE Oussama (WARD LN°5191625)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1303/ RENCONTRE ESAO / WRBB (U19) DU 30/03/2018

-BELILTA Soheib (ESAO LN°5190513) -KHATIR Brahim Khalil (ESAO LN°5190511) -BELILITA Mohamed Islem (ESAO LN°5190518) -BECHIR Youcef (WRBB LN°5193210) -CHEBLI Amine (WRBB LN°6193216) Avertissement à chacun pour CAS

-MAMRI Naoufel (WRBB LN°6193207) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 100)

AFFAIRE N°1304/ RENCONTRE MCBBS / ESAO (U19) DU 06/04/2018

-AGGOUN Lemnouar (MCBBS LN°6192721) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1305/ RENCONTRE CRBEM / FCT (U19) DU 07/04/2018

-AIBECHE Mehdi (FCT LN°6192423) Avertissement pour CAS

-BOUACHIR Alaeddine (FCT LN°6192421) 2 matchs fermes pour insultes envers coequipiers (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 94)

AFFAIRE N°1306/ RENCONTRE WJS / REA (U17) DU 24/02/2018

-BERDOUDI Alaeddine (REA LN°5171322) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1307/ RENCONTRE IRCS / USMS (U17) DU 26/03/2018

-BENBRAHAM Redha (IRCS LN°7170514) -GHARNOUS Mohamed (USMS LN°7170324) Avertissement à chacun pour CAS

-OSMANI Hamam Amir (USMS LN°4170710) -NABTI Rédha (IRCS LN°7170521) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 1.000 DA à chacun payable avant le 15/05/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°1308/ RENCONTRE CRBHS / JST (U17) DU 29/03/2018

-DOUADI Zoubir, Entraîneur du club JS.Tizi N'Bechar est suspendu 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018 (Art 100)

AFFAIRE N°1309/ RENCONTRE JCL / RCB (U17) DU 29/03/2018

-BARA Ahmed (RCB LN°5171216) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1310/ RENCONTRE NRBBO / CBDM (U17) DU 06/04/2018

-MAHDI Adem (NRBBO LN°5171120) -ARKOUB Islem (CBDM LN°6170326) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1311/ RENCONTRE CBM / JSR (U17) DU 06/04/2018

-FEROUDJ Aymen (CBM LN°5170220) -LAOUAR Alaeddine (CBM LN°5170205) -KENNOUCHE A/Raouf (JSR LN°5171011) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1312/ RENCONTRE NRBHT / IRBM (U17) DU 06/04/2018

-ZOUAG Ahmed Islem (IRBM LN°6170612) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1313/ RENCONTRE ESCT / CRBHS (U17) DU 14/04/2018

-Une amende de 10.000 DA au club ESC.Tadjenanet pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/05/2018

AFFAIRE N°1314/ RENCONTRE NRBHT / IRBM (U15) DU 06/04/2018

-BOUDAB Salah Eddine (NRBHT LN°6151214) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1315/ RENCONTRE JSR / CBM (U19) DU 07/04/2018

-ACHOURI Oubaida (JSR LN°5191005) -BEMAICHE Yasser (JSR LN°5191004) -BOUKHDICHE Houssein Eddine (CBM LN°5190202) Avertissement à chacun pour CAS.

-DIAF Oussama (JSR LN°5191017) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/05/2018.

+++++

++

DIRECTION DE L'ORGANISATION

SPORTIVE

REUNION DU 28. MARS. 2018

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD	CHARGE DE LA DOS
DEHEMCHI NAAMANE	COORDINATEUR
CHAHTI	MEMBRE
YAHIA	MEMBRE
HODNI	MEMBRE

La Séance est ouverte à 10H30 par Monsieur CHAKOUR, Chargé de la Commission qui souhaite la bienvenue aux membres Présents et Passe ensuite aux Points inscrits à l'ordre du jour

1°) COURRIER « ARRIVEE »

- La Commission a pris connaissance du courrier « arrivée »

2°) AFFAIRES LITIGIEUSES

Affaire n° 149 Rencontres JSM.ABTAL - WA.R.DJAMEL

(U 19) du 09.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports des officiels
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe JSM.ABTAL (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe JSM.ABTAL (U19) s'est présentée à l'heure impartie de la rencontre avec seulement 09 Joueurs
- Attendu que « Si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe JSMA (U 19) et en attribue le gain à l'équipe WARD (U 19) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'Un point à l'équipe JSMA (U19)
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club JSMA payable avant le 30.04.2018

(Art 49) du Football Amateur)(Championnat jeunes)

Affaire n° 150 Rencontre CRB.H.SOUKHNA - AC.S.BEY

(U 15) du 09.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de non présentation de licences par l'équipe CRBHS (U15)
- Attendu que les deux équipes étaient présents sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que dans son rapport, l'arbitre signale que le club CRBHS lors de a vérification n'a pas présenté de licences
- Attendu qu'aucune rencontre de football ne peut se jouer sans la présentation de licences
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBHS (U15) et en attribue le gain à l'équipe (U15) du AC.S.BEY par le score de 03 à 00

Affaire n° 151 Rencontre FC.TAMALOUS - JJ.AZZABA

(U 19) du 17.03.2018 « Phase Retour »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U19) FC.TAMALOUS sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe FCT (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 17.03.2018 (10H00) à COLLO
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe FCT

(U19) et en attribue le gain à l'équipe JJ.AZZABA (U19) sur le score de 3 à 0

- En outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club FC.TAMALOUS payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) 1^{ère} Infraction

Affaire n° 152 Rencontre ESC.TADJENANET - AC.S.BEY (U 19) du 17.03.2018 (PHASE RETOUR)

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U19) AC.S.BEY sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ACSB (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 17.03.2018 (11H00) à TADJENANET
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ACSB (U19) et en attribue le gain à l'équipe ESCT (U19) sur le score de 3 à 0
- En outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club ACSB payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

Affaire n° 153 Rencontre MC.A.SMARA - USOR.GARE (U 19) du 03.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe USORG (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club USORG s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 10 Joueurs seulement

- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USORG (U19) et en attribue le gain à l'équipe MCAS (U19) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U19) du USORG
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club USORG payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

Affaire n° 154 Rencontre USB.ROUACHED - WA.CONSTANTINE (U 17) du 17.03.2018 « Phase « retour »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe WAC (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe WAC (U17) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 17.03.2018 à ROUACHED (09H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC (U17) et en attribue le gain à l'équipe (U17) du USB.ROUACHED sur le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club WAC payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

**Affaire n° 155 Rencontre CR.A.CHARCHAR -
WA.R.DJAMEL (U 17) du 20.03.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CRAC s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 09 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U17) et en attribue le gain à l'équipe WARD (U17) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U17) du CRAC
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

**Affaire n° 156 Rencontre JS.REDJAS - US.E.MILIA
(U 17) du 21.03.2018 Phase « retour »**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe USEM (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe USEM (U17) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 21.03.2018 à REDJAS (10H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires

- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USEM (U17) et en attribue le gain à l'équipe (U17) du JS.REDJAS par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club USEM payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

**Affaire n° 157 Rencontre USF.CONSTANTINE - CB.MILA
(U 19) du 22.03.2018 Phase « retour »**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence d'organisation
- Attendu que l'organisation de la rencontre incombe au club recevant
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USFC (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du CB.MILA par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **2.500** DA est infligée au club USFC payable avant le 30.04.2018

**Affaire n° 158 Rencontre WR.B.BORDJ - AC.S.BEY
(U 19) du 26.03.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ACSB (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ACSB (U19) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 26.03.2018 à A.AZEL (10H00)
- Attendu que le Directeur du Stade OPOW signale que l'équipe ACSB est arrivée au stade aux environs de 10H40 (Ordre de mission et cachet du stade faisant foi)

- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ACSB (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du WR.B.BORDJ par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **2.500** DA est infligée au club ACSB payable avant le 30.04.2018

- En outre, une amende de **2.500** DA est infligée au club USFC payable avant le 30.04.2018

***Affaire n° 159 Rencontre USF.CONSTANTINE -
CRB.E.MILIA (U 15) du 25.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de la mauvaise organisation
- Attendu que l'organisation de la rencontre est du ressort du club recevant doit obligatoirement le bon déroulement de la rencontre
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USFC (U15) et en attribue le gain à l'équipe (U15) du CRB.E.MILIA par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **2.500** DA est infligée au club USFC payable avant le 30.04.2018

***Affaire n° 160 Rencontre USF.CONSTANTINE -
CRB.E.MILIA (U 17) du 25.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'Organisation
- Attendu que l'organisation de la rencontre est du ressort du club recevant doit obligatoirement s'assurer de l'organisation pour toute rencontre de football
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USFC (U17) et en attribue le gain à l'équipe (U17) du CRB.E.MILIA par le score de 03 à 00

DIRECTION DE L'ORGANISATION

SPORTIVE

REUNION DU 09. AVRIL. 2018

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD	CHARGE DE LA DOS
DEHEMCHI NAAMANE	COORDINATEUR
CHAHTI	MEMBRE
YAHIA	MEMBRE
HODNI	MEMBRE

La Séance est ouverte à 10H30 par Monsieur CHAKOUR, Chargé de la Commission qui souhaite la bienvenue aux membres Présents et Passe ensuite aux Points inscrits à l'ordre du jour

1°) COURRIER « ARRIVEE »

- La Commission a pris connaissance du courrier « arrivée »

2°) AFFAIRES LITIGIEUSES

Affaire n° 161 Rencontres JJ.AZZABA - CR.H.KROUMA (SENIORS) du 07.04.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports des officiels
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du Medecin du club JJ.AZZABA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre
- Attendu que si l'absence du médecin est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe JJA SENIORS et en attribue le gain à l'équipe CR.H.KROUMA SENIORS sur le score de 3 à 0 avec défalcation de deux points
- Une amende de 30.000 DA est infligée au club JJ.AZZABA payable avant le

30.04.2018 (Art 21) du Football Amateur)
(Phase retour) 1^{ère} Infraction

Affaire n° 162 Rencontre IRC.SETIF - ES.SETIF (U 14) du 27.02.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu la correspondance du club IRCS
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 14 de l'IRC.SETIF sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 27.02.2018 à SETIF Stade 500 Logements à 15H30
- Attendu que dans son rapport, le club signale que le jour de la programmation de la rencontre, les jeunes se trouvent en plein devoirs scolaires
- Attendu qu'après étude du dossier, la Commission décide de faire reprogrammer la rencontre à une date ultérieure

Affaire n° 163 Rencontre IRC.SETIF - ES.SETIF (U 15) du 27.02.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu la correspondance du club IRCS
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U 15 de l'IRC.SETIF sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 27.02.2018 à SETIF Stade 500 Logements à 14H00
- Attendu que dans son rapport, le club signale que le jour de la programmation de la rencontre, les jeunes se trouvent en plein devoirs scolaires
- Attendu qu'après étude du dossier, la Commission décide de faire reprogrammer la rencontre à une date ultérieure

Affaire n° 164 Rencontre CRB.FERDJIOUA - MB.B.SAKHRA (U 15) du 25.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U15) MB.B.SAKHRA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe MBBS (U15) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre suite à la forte chute de neige et route bloqué
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 165 Rencontre CRB.FERDJIOUA - MB.B.SAKHRA (U 17) du 25.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U17) MB.B.SAKHRA sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe MBBS (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre suite à la forte chute de neige et route bloqué
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 166 Rencontre JJ.AZZABA - JSM.ABTAL (U 15) du 25.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 167 Rencontre JJ.AZZABA - JSM.ABTAL (U 17) du 25.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 168 Rencontre DRB.TADJENANET - MC.E.EULMA (U 15) du 23.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 169 Rencontre ASC.K.SBAHI - IRB.MESKIANA (U 19) du 22.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

Affaire n° 170 Rencontre NRB.O.GACEM - MC.A.SMARA (U 19) du 26.03.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)

- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

***Affaire n° 171 Rencontre SC.O.RAHMOUNE -
USOR.GARE (U 19) du 22.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'impraticabilité du terrain (Forte chute de neige)
- Par ces motifs : la Commission décide match à reprogrammer à une date ultérieure

***Affaire n° 172 Rencontre USM.SETIF - CSA.BOUAGHI
(U19) du 20.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance du club CSAB
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U19) CSA.BOUAGHI sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe CSAB (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre suite à une panne mécanique survenue au Bus Transportant les joueurs à destination de SETIF
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les régle et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CSAB (U19) et en attribue le gain à l'équipe USMS (U19) sur le score de 3 à 0
- En outre, une amende de 2.500 DA est infligée au club CSAB payable avant le 30.04.2018

***Affaire n° 173 Rencontre WA.R.DJAMEL -
CR.A.CHARCHAR (U 19) du 21.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match

- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CRAC s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 10 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U19) et en attribue le gain à l'équipe WARD (U19) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U19) du CR.A.CHARCHAR
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

***Affaire n° 174 Rencontre ASC.K.SBAHI - USO.R.GARE
(U 15) du 25.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe USORG (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club USORG s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 10 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USORG (U15) et en attribue le gain à

l'équipe ASC.K.SBAHI (U15) sur le score de 3 à 0

- Défalcation d'un point au club (U15) de l'USOR.GARE
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club USORG payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

**Affaire n° 175 Rencontre SC.O.RAHMOUNE -
ARB.A.BABOUCHE (U 17) du 25.03.2018**

« Phase « retour »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ARBAB (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ARBAB (U17) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 25.03.2018 à SIGUS (10H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ARBAB (U17) et en attribue le gain à l'équipe (U17) du SC.O.RAHMOUNE sur le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club ARBAB payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

**Affaire n° 176 Rencontre CR.A.CHARCHAR -
RE.ARROUCH (U 15) du 26.03.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U15) sur le lieu de la rencontre

- Attendu que le club CRAC s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 07 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U15) et en attribue le gain à l'équipe REA (U15) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U15) du CRAC
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

**Affaire n° 177 Rencontre CB.D.MOURAD -
CR.H.KROUMA (U 15) du 29.03.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRHK (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CRHK s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 09 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRHK (U15) et en attribue le gain à l'équipe CBDM (U15) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U15) du CRHK

- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club CRHK payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

***Affaire n° 178 Rencontre USOR.GARE - NRB.FKIRINA
(U 15) du 29.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe USORG (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club USORG s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 06 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USORG (U15) et en attribue le gain à l'équipe NRB (U15) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U15) de l'USORG
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club USORG payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

***Affaire n° 179 Rencontre JB.A.KERCHA -
ARB.A.BABOUCHE (U 15) du 29.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe ARBAB (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club ARBAB s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 06 Joueurs seulement

- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ARBAB (U15) et en attribue le gain à l'équipe JBAK (U15) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U15) du ARBAB
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club ARBAB payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

***Affaire n° 180 Rencontre SC.O.RAHMOPUNE -
ASC.K.SBAHI (U 17) du 30.03.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe SCOR (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club SCOR s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 08 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe SCOR (U17) et en attribue le gain à l'équipe ASCKS (U17) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U17) du SCOR
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club SCOR payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

**Affaire n° 181 Rencontre JST.N'BECHAR - IRB.T.IFACAN
(U 19) du 26.03.2018 « Phase « retour »**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe IRBTI (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe IRBTI (U19) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 26.03.2018 à AMMOUCHA à (10H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe IRBTI (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du JST.N'BECHAR par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club IRBTI payable avant le 30.04.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

**Affaire n° 182 Rencontre IRB.MESKIANA -
NRB.H.TOUMGHANI (U 19) du 07.04.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBHT (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club NRBHT s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 07 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe

NRBHT (U19) et en attribue le gain à l'équipe IRBM (U19) sur le score de 3 à 0

- Défalcation d'un point au club (U19) du NRBHT
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club NRBHT payable avant le 30.04.2018 (Art 49 du Football Amateur)

**Affaire n° 183 Rencontre MC.A.SMARA -
ARB.A.BABOUCHE (U 19) du 07.04.2018
« Phase « retour »**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance du club ARBAB
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ARBAB (U19) sur le lieu de la rencontre suite à une panne mécanique survenu au Bus transportant les joueurs
- Attendu que l'équipe ARBAB (U19) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 07.04.2018 à A.SMARA à (12H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ARBAB (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du MC.A.SMARA par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **2.500** DA est infligée au club ARBAB payable avant le 30.04.2018

COMMISSION JURIDICTIONNELLE DE RECOURS
REUNION DU 17.AVRIL.2018

Messieurs :

AZZAG DJAMEL

Assisté de Messieurs : Maitre BENBAKA FAROUK et HODNI AZZOUZ

ORDRE DU JOUR

1°) Audition des clubs

2°) Etude de dossiers de recours

Affaire n° 06 Rencontre C.A.BOUZIANE - JS.B.O (S) u 30.03.2018

Recours du club CA.BOUZIANE à l'encontre d'une décision de la Ligue de Football Wilaya de SKIKDA jugée trop sévère à l'encontre de leur entraîneur AOUADI SAID par rapports aux faits qui se sont réellement déroulés

- Recours Irrecevable en la forme ;
- Non conforme à l'article 89 (Procédure de l'appel) des règlements généraux du football amateur pour être transmis hors délai de la date de notification de la décision contestée
- Cependant au delà de rejet, la commission juridictionnelle de recours l'a étudié au vu des pièces versées au dossier
- Attendu que les officiels (Arbitres et délégué) signalent dans leurs rapports l'agression de l'entraîneur du CAB sur un joueur de l'équipe visiteuse (JSBO)
- Attendu qu'à la suite de cette agression, l'entraîneur a écopé d'une sanction infligée par la commission de discipline de la ligue de wilaya de SKIKDA
- Attendu que la sanction prise par les premiers juges est conforme aux dispositions en vigueur au vu des griefs portés à l'encontre de l'entraîneur AOUADI SAID
- Attendu que les premiers juges ont fait une juste application du code disciplinaire
- Attendu que le club requérant n'apporte aucun fait nouveau ignoré par les premiers juges
- Par ces motifs la Commission Juridictionnelle de recours statuant en dernier ressort adopte la décision prise par la première instance.